

CIAS VAL GUIERS

**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 18

Ayant donné un Pouvoir : 2

Absents : 6

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 11**

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

04/12/2023

18 Conseillers Présents : REGALLET Paul, WALLE Olivier, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, JOURDAN Véronique, FERRARI Myriam, ARGOUD Yves, VERRIER Murielle, PARAVY Jean-Claude, COUDURIER Françoise, CEVOZ-MAMI Christian, BAZIN Janine, CHAPUIS Agnès, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, REVEL Luc, THIERY Ghislaine.

2 Conseillers Excusés ayant donné un Pouvoir : YACONO Céline à FERRARI Myriam, ANDRE Valérie à ARGOUD Yves.

6 Conseillers Absents : PERSON Philippe, BALITRAND Anne, BARBOTIN Sonia, SEVA Jacqueline, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie.

OBJET : TARIF DE REFACTURATION POUR LE BANQUET DU CCAS DE ST GENIX LES VILLAGES

Monsieur le Président indique que la Cuisine Centrale de nos établissements sociaux est sollicitée pour élaborer, produire et servir le repas du banquet annuel organisé par le CCAS de la commune de St Genix les Villages pour les aînés de la commune de St Genix sur Guiers, incluant ceux résidant dans les Etablissements du CIAS VAL GUIERS.

Le banquet est organisé dans la salle de restaurant du rez-de-chaussée de la Résidence Autonomie Les Terrasses. Le menu est élaboré par la cheffe de cuisine et validé par le Président du CCAS de la commune. Il est ensuite produit par la Cuisine Centrale et servi individuellement en salle, à l'assiette, par le personnel de service.

Le prix comprend le repas, les boissons (apéritif, vins, pétillant, café, eau plate), la décoration (nappes, serviettes, décoration de table), l'animation, le personnel et une participation aux charges de fonctionnement afférentes.

Monsieur le Président sollicite, en conséquence, l'avis du Conseil d'Administration et expose :

Il est proposé, pour la refacturation pour le banquet du CCAS du St Genix les Villages, réglés par ce dernier, le tarif suivant :

- Banquet du CCAS de St Genix les Villages : **pour un prix unique de 35 € par personne, tout compris.**

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 073-200089852-20231212-DELIB2023_44-DE



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **VALIDE** la fourniture de repas, selon le tarif ainsi exposé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,
Paul REGALLET**

CIAS Val Guers
585 Route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.